

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURNEIL

ETAIENT PRESENTS : SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), PEREIRA-NANTERRE Jérôme (Les Bordes sur Arize), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), RANCE Sylvie (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole (Daumazan sur Arize), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD François, MILHORAT Nathalie, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), CAHUZAC Jacqueline (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIERES Lydia, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, SAHL Philippe (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lylane (Méras), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, BUOSI Johnny (Saint-Ybars), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

ETAIENT ABSENTS : MOREAUD Rosine (Castéras), TEXIER Lionel (Lanoux), LABORDE Jean (Lézat sur Lèze).

ETAIENT EXCUSES: VANDERSTRAETEN François (Artigat), CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), ROUMAT Guy (Le Mas d'Azil), RUMEAU Colette (Monesple), MILHORAT Laurent (Sabarat), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

PROCURATIONS: VANDERSTRAETEN François à BLANDINIERES Lydia, CAMPS Frédéric à PEREIRA-NANTERRE Jérôme, BAZY Jean-Marc à BERDOU Raymond, ABIVEN Jacques à MAURETTE Carole, BUFFA Roger à SARDA Manuel, ROUMAT Guy à MARTINEZ Rolande, RUMEAU Colette à ALBERO Elisabeth, MILHORAT Laurent à COURNEIL Jean-Claude.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : MAURETTE Carole

18 H 00 : Intervention de Agnès FASAN et Sylvie RUFFIE de LEC Grand Sud sur le bilan d'activité de la Délégation de Services Publics

ORDRE DU JOUR:

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 5 juin 2025
- 2 – Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 3 - Prolongation du prêt à court terme pour le pôle petite enfance de Lézat
- 4- Décision Modificative budget Principal
- 5 – Demande de subvention sur le Pacte Territorial
- 6- Remboursement de la subvention relative au Pacte Local des Solidarités

Questions diverses

Informations diverses

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2025

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 5 juin 2025

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 5 juin 2025

43 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2- RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'une ligne de trésorerie a été ouverte auprès du Crédit Agricole Sud Méditerranée depuis le 30 octobre 2024 pour un montant de 300 000 €.

Il indique qu'il convient de se prononcer sur la suite à donner à ce crédit.

Raymond BERDOU souhaiterait connaître le Taux.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour reconduire la ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 300 000 €, utilisée pour financer la Délégation de Service Public signée avec LE&C Grands Sud et l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au renouvellement de cette ligne de trésorerie.

L'assemblée procède au vote pour reconduire la ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 300 000 €, utilisée pour financer la Délégation de Service Public signée avec LE&C Grand Sud et autoriser Le Président à signer toutes les pièces nécessaires au renouvellement de cette ligne de trésorerie.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3- PROLONGATION DU PRET A COURT TERME POUR LE POLE PETITE ENFANCE DE LEZAT

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la communauté de communes a réalisé un prêt court terme de cessions de créances d'une durée de 24 mois concernant la construction du Pôle Petite Enfance à Lézat sur Lèze.

Il indique que ce prêt à court terme couvre les subventions attribuées et arrive à échéance au 10 septembre 2025. La totalité des subventions n'ayant pas été perçue, il convient de proroger ce prêt pour une durée de 24 mois soit jusqu'au 10 septembre 2027.

Ramon BORDALLO demande pourquoi ne pas utiliser l'argent de la vente de l'hôtel d'entreprises.

Martine MASCARENC explique qu'il s'agit d'un emprunt spécial et que la vente de l'hôtel d'entreprises est comptabilisée sur un budget annexe différent.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à demander au Crédit Agricole Sud Méditerranée la prorogation du prêt court terme couvrant les subventions attribuée pour la construction du Pôle Petite Enfance à Lézat sur Lèze pour une durée supplémentaire de 24 mois. .

L'assemblée procède au vote pour autoriser Monsieur le Président à demander au Crédit Agricole Sud Méditerranée la prorogation du prêt court terme couvrant les subventions attribuées pour la construction du Pôle Petite Enfance à Lézat sur Lèze pour une durée supplémentaire de 24 mois.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4- DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il s'agit de d'ouvrir des crédits de dépenses et de recettes en section d'investissement et de fonctionnement afin d'intégrer les travaux de rénovation de la mare pédagogique d'XPLORIA, victime d'actes de vandalisme.

BUDGET PRINCIPAL – Section d'investissement :

Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
2135	Travaux mare pédagogique	+ 24 000 €	
10222	FCTVA		+ 4 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 20 000 €
75888	Autres produits divers gestion courante		+ 20 000 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 20 000 €	

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour valider les éléments d'ouvertures de crédit présentés.

L'assemblée procède au vote pour valider les éléments d'ouvertures de crédits présentés.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

5- DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE PACTE TERRITORIAL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 19 décembre 2024 concernant la signature de la convention du Pacte Territorial France Rénov avec l'ANAH.

Il informe que la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'Ariège a donné un avis favorable le 13 juin 2025 à cette convention décrivant les cofinancements sur l'opération de l'ANAH, du Département et de la communauté de communes (document joint à la convocation).

Il indique que la signature officielle de la convention est prévue le 26 juin.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à solliciter des subventions du Département et de l'ANAH suivant les modalités présentées dans le projet de convention de Pacte Territorial France Rénov'.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à solliciter des subventions du Département et de l'ANAH suivant les modalités présentées dans le projet de convention de Pacte Territorial France Rénov'.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6- REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION RELATIVE AU PACTE LOCAL DES SOLIDARITES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes avait candidaté en 2024 à l'appel à projet "Pactes Territoriaux des Solidarités afin de lutter contre la pauvreté en initiant de nouvelles actions multi-partenariale d'inclusion numérique expérimentales au service des publics fragilisés ou pauvres. (dossier joint à la convocation)

Il indique que l'hôtel d'entreprises avait été désigné chef de file porteur du budget et interlocuteur de l'administration et s'était engagé dans la mobilisation de partenaires au sein d'un consortium pour réaliser en 2025 un plan d'actions expérimentales.

Il explique que communauté de communes avait été lauréate de l'appel à projet et avait encaissé, à ce titre, une subvention de 18 950 € qu'il s'agit de rembourser en raison de l'arrêt d'activité sur l'hôtel d'entreprises.

Hervé BARTHE explique l'historique de l'opération et expose le contenu du programme dont seule l'action concernant le "Fablab mobile " sera réalisée.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à signer tous documents nécessaires au remboursement à l'Etat de la subvention de 18 950 € encaissée au titre du Pacte des Solidarités.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer tous documents nécessaires au remboursement à l'Etat de la subvention de 18 950 € encaissée au titre du Pacte des Solidarités.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Anne COURTIAL rappelle aux délégués les obligations du Document Unique de Gestion des Risques et propose d'organiser une formation des agents en collaboration avec le SDIS.

Elle indique qu'elle prendra en charge la mise en œuvre de cette formation.

Yvon LASSALLE expose le bilan technique et financier des centrales photovoltaïques installées par la SCIC ECLAENr sur les toitures de la salle omnisport du Mas d'Azil et du siège communautaire du Fossat.

Il indique qu'il transmettra une note descriptive à l'ensemble des délégués

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE
Carole MAURETTE



LE PRESIDENT
Jean Claude CORNEIL

